

Au Comité et toutes les Sections de Swiss Bowling

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués de Swiss Bowling (SB) du 29.09.2007 à Ittigen

Lieu

Maison des Sports, Ittigen

Comité

Luciano Fiorani
Massarotto Marion
Ancarani Mario
Grauwiler Beat
Läng Urs
Ancarani Dario
Dailly Pierre

Président SB
Vice-présidente SB
Vice-président sportif SB
Responsable mutations SB
Secrétaire SB
Responsable Juniors SB
Responsable Seniors SB

Excusés

Van den Heuvel Tammo
Naef Markus

Caissier SB
Président sportif SB

Invité d'honneur

Horst Salutt

Président de la Fédération Suisse des
Quilleurs sportifs

Délégués

Présents : 32 (la liste des présence est disponible auprès du secrétaire)

D'où : majorité simple : 17
 majorité des 2/3 : 22

Traduction simultanée : Monsieur Remy Kohler

Accueil

A 10 h 08, Luciano Fiorani salue toutes les personnes présentes à l'AD du jour. Il désigne Urs Läng responsable du procès-verbal.

1. **Election des scrutateurs**

Sont élus comme scrutateurs : Iris Karakash et Thomson Simek.

2. **Procès-verbal de la dernière AD du 30.09.2006**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Approbation des rapports annuels

- Rapport annuel du Président (Lucio Fiorani) :
Le rapport est adopté à l'unanimité.
- Rapport annuel du Vice-président sportif (Mario Ancarani) :
Le rapport est adopté à l'unanimité.
- Rapport annuel du responsable Juniors (Dario Ancarani) :
Le rapport est adopté à l'unanimité.
- Rapport annuel du responsable Seniors (Pierre Dailly) :
Le rapport est adopté par 29 voix pour et 3 abstentions.
- Rapport annuel du responsable de l'Equipe Nationale (Dario Ancarani) :
Le rapport est adopté à l'unanimité.
- Rapport annuel du responsable des Mutations (Beat Grauwiler)
Le rapport est adopté à l'unanimité.

4. A. Approbation des comptes annuels

Les comptes annuels du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 étaient joints à l'invitation à l'AD.

- La section Nidwald a une créance de CHF. 400. —. Ce poste sera corrigé dans les comptes de l'exercice prochain, car la section n'a organisé aucun tournoi.
- Les articles publicitaires doivent être amortis dans les nouveaux comptes annuels à CHF 1. — (compte 1080, CHF. 9'200. —). Le montant résultant d'une éventuelle vente doit être crédité aux Juniors comme rentrée extraordinaire.
- Hans Peter Gubler et Lucio Fiorani ont répondu directement aux autres questions.
- Hans Peter Gubler constate que, financièrement parlant tout est en ordre, certaines imputations doivent par contre être partiellement révisées.

Les comptes annuels sont adopté par 22 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.

B. Approbation du rapport des contrôleurs aux comptes

Un rapport écrit des contrôleurs n'est pas disponible. Didier Mezenen rapport oralement, que la vérification des comptes a été effectuée comme il se doit et que la caisse est en ordre. Il recommande l'adoption des comptes.

Hans Peter Gubler recommande que le rapport de contrôle des comptes écrit soit transmis pour la prochaine séance de Comité élargi et que jusqu'à cette date, les comptes soient mis en conformité.

Cette proposition est adoptée par 30 voix pour et 2 abstentions.

Les comptes doivent encore être « épurés ». Pour ce travail, un montant maximum de CHF. 2'000. — doit être investi. Cette proposition est adoptée par 20 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions.

5. **Décharge au Comité**

Décharge est donnée au Comité SB avec 30 voix pour et 2 voix contre.

6. **Admissions ou démissions**

Aucune à signaler.

7. **Election du Comité**

Les membres suivants ont fait part de leur démission :
Tammo van den Heuvel , comme caissier, par lettre recommandée.
Markus Naef, comme président sportif, par courriel.

Beni Doppler est élu à l'unanimité « président du jour ». Sous sa direction le président en charge Lucio Fiorani est réélu par 31 voix pour et 1 abstention.

Les membres suivants se mettent à disposition :

Caissier : Marc Hügin (BS) est élu par 29 voix pour et 3 voix contre.
Président sportif : Louis Pari (VD) est élu à l'unanimité.
Vice-président sportif : Didier Mezenen (VD) est élu à l'unanimité.
Les autres membres du comité se présentent pour un nouveau mandat. Ils sont réélus par 31 voix pour et 1 abstention.

Composition du nouveau Comité Swiss Bowling

Le nouveau Comité SB, suite aux décisions ci-dessus, se compose ainsi :

Président :	Luciano Fiorani	(ZH)
Vice- présidente :	Marion Massarotto	(TI)
Président sportif :	Louis Pari	(VD)
Vice-président sportif :	Didier Mezenen	(VD)
Caissier :	Marc Hügin	(BS)
Mutations :	Beat Grauwiler	(ZH)
Juniors :	Dario Ancarani	(ZH)
Secrétaire :	Urs Läng	(BE)
Seniors :	Pierre Dailly	(ZG)
PR/Marketing :	vacant	

8. Election des contrôleurs aux comptes

Démissions : Didier Mezenen (VD), se retire comme 1^{er} contrôleur en application du tournus. Marc Hügin (BS) se retire comme 2^{ème} contrôleur en raison de sa nouvelle fonction de caissier.

Pierre Alain Syrvet est élu 2^{ème} contrôleur à l'unanimité.
Patricia Derrer est élue 3^{ème} contrôleur à l'unanimité.

1^{er} contrôleur : Hans Peter Gubler (ZH)
2^{ème} contrôleur : Pierre Alain Syrvet (VD)
3^{ème} contrôleur : Patricia Derrer (GE)

9. Examen des motions déposées

Motion de la section VD : Indemnisation pour la traduction simultanée aux séances de la commission sportive SB

La Commission sportive souhaite un budget de CHF. 150.— par séance pour financer un(e) traducteur(trice) pour ses séances.
Cette demande est adoptée à l'unanimité.

10. Fixation de la cotisation des membres pour la saison 2008/2009

Le montant de la cotisation des sections à SB est maintenu inchangé par 30 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

11. Approbation du budget

Le budget a été joint avec les comptes à l'invitation à l'AD.

Le budget est adopté par 27 voix pour, 4 voix non et 1 abstention.

12. Modification des statuts

Les articles actuels ainsi que les propositions de modifications ont été joints à l'invitation.

- Article 24 :
La proposition du Comité est adoptée par 27 voix pour et 5 abstentions. Le nouveau texte est donc :

Art. 24 Jede lizenzierte Person von SB kann für ein Vorstandsamt gewählt werden.

Die DV ist vor der Wahl über ein Amt in der Sektion zu informieren.

Art. 24 : Tout licencié de SB est éligible au sein du Comité.

Il doit informer l'AD avant la votation de son poste dans sa section.

- Article 60:
La modification de l'article est adoptée par 31 voix pour et 1 abstention. Le nouveau texte est donc :

6. Allgemeines

Art. 60 Das offizielle Presseorgan des Verbandes sind die, von der DV bestimmten Medien.

Ihre Veröffentlichung unterliegt der Kontrolle des Chefredaktors und des Vorstandes.

6. Généralités

Art. 60 : L'organe de presse officiel de la Fédération est le/les médias définis par l'AD.

Leur publication se fait sous le contrôle du rédacteur en chef et du Comité.

L'AD décide à l'unanimité que l'organe de presse officiel est jusqu'à nouvel avis Internet, c-à-d. le site de Swiss Bowling (www.swissbowling.org).

- Article 38: La modification de l'article est adoptée à l'unanimité. Le nouveau texte est donc :

Art. 38 Der SB-Präsident beruft die RK ein und leitet sie, hat aber kein Stimmrecht. Die

RK fast ihre Beschlüsse mit dem einfachen Mehr.

Art. 38 : Le Président SWISS BOWLING convoque la Commission de recours (CR) et la dirige, mais il n'a pas le droit de vote. La CR prend ses décisions à la majorité des voix.

13. Nomination d'un membre d'honneur

Luciano remercie Tammo van den Heuvel pour le gros travail effectué et propose à l'AD de le nommer membre d'honneur. Cette proposition est refusée avec 14 voix pour, 7 voix contre et 11 abstentions. La raison en est qu'il y a encore à reprendre les erreurs de comptabilisations dans les comptes. Werner Schlatter propose que la nomination de Tammo comme membre d'honneur soit renouvelée l'année prochaine, lorsque les comptes auront été assainis.

14. Divers

Statuts de la section Genève

La section Genève organise son assemblée annuelle sous la forme d'une assemblée des délégués. 2 délégués par club y participent et un droit de vote pour les membres individuels n'est pas prévu. Cela est contraire au droit des associations suisse (CCS) La section est chargée de mettre ses statuts en conformité. (ZGB).

Organe : Journal du Quilleur sportif

L'AD refuse par 29 voix contre et 3 abstentions le maintien des suppléments dans le journal de la Fédération du quilleur sportif. Les suppléments paraîtront dorénavant sur la page d'accueil de Swiss bowling, et les sections sont tenues de transmettre à leurs membres les données utiles sur la vie de la Fédération. (panneau d'affichage, E-Mail, envoi de Flyers, etc.)

Remerciements

Lucio remercie Claudine pour les nombreuses traductions.

Beat remercie Iris pour la lecture critique des procès-verbaux et règlements et ses propositions de corrections correspondantes.

Invité d'honneur

Horst Salutt, invité d'honneur, souligne l'importance de la collaboration entre les Fédérations, et pas des moindres, dans la recherche de donateurs-sponsors pour le sport des quilles. Il regrette la dénonciation du contrat avec le journal du quilleur sportif et ressent cela comme un grand pas en arrière dans cette collaboration.

Fin de l'AD : 13 h 20.

Pour le procès-verbal : Urs Läng

P.S.: Le procès-verbal est rédigé en allemand, traduit en français. En cas de malentendu, la version originale en allemand fait foi.

Appendice 1

Comité SWISS BOWLING (selon les Statuts)

